



MEMOIRE DE STRATEGIE

L'arme aérienne comme élément de diplomatie.

Commandant SERVOISE Didier

5^{ème} Promotion

Division D

-

SOMMAIRE

Introduction:

1 - De la diplomatie ...

1.1 - politique extérieure et négociations.....

1.2 - le concert international et la France.....

2 - ... à l'usage de la force.

2.1 - la gestion des crises.....

2.2 - les principes de la diplomatie armée.....

3 - L'arme aérienne dans la diplomatie.

3.1 - l'application des principes.....

3.2 - les capacités de la puissance aérienne.....

Conclusion.

e conçois notre déploiement comme la colonne vertébrale de l'effort diplomatique en cours.

Par ces mots, l'amiral Mullen, commandant américain du groupe de bataille du Georges-Washington déployé depuis le début de l'année dans le Golfe, prêt à intervenir contre l'Irak, fait resurgir l'apparente contradiction qui existe entre la diplomatie et la stratégie militaire.

Avec une réelle volonté de voir aboutir les négociations au sujet d'une crise ouverte, la diplomatie se développe désormais de plus en plus souvent dans un cadre de concertation multinationale, au sein d'organisations comme l'ONU.

Pour un pays comme la France qui adhère sans réserve à cette conception des relations internationales, l'action diplomatique met en oeuvre tous les rouages de la collaboration interministérielle.

Mais lorsque la raison ne l'emporte pas et que la volonté des parties à s'entendre défaille, l'usage des moyens de pression, inconcevable pendant la guerre froide, devient de plus en plus fréquent.

L'outil militaire vient alors renforcer le ventre mou diplomatique pour jouer avant tout un rôle dissuasif et empêcher une crise locale de dégénérer en conflit régional, meurtrier et déstabilisateur.

L'arme aérienne avec ses indéniables prédispositions apparaît comme l'émanation naturelle de cet outil, en donnant aux instances diplomatiques, la possibilité d'envoyer un signal politique fort et sans équivoque.



1 - De la diplomatie ...

1.1 - politique extérieure et négociations.

Avant d'essayer d'inclure une quelconque dose de pression dans les relations entre Etats, il convient d'apporter quelques précisions sur une notion communément admise dans le langage commun : celle de la diplomatie.

Exceptant la définition réductrice qui consiste à faire de la diplomatie l'art de manier le tact pouvant aller à la ruse et aux subterfuges, on peut qualifier de diplomatie ce qui touche à la politique extérieure et aux négociations internationales.

On peut également parler de diplomatie pour les procédés ainsi que les mécanismes au moyen desquels ces relations sont exécutées.

Pour étayer l'ensemble, retenons que la diplomatie se caractérise par l'intelligence mise au service des relations officielles établies entre les gouvernements d'Etats indépendants, à condition toutefois que ces relations soient pacifiques.

En effet, toutes les formes de relations extérieures de l'Etat ne relèvent pas de la diplomatie. L'application de l'axiome clausewitzien de la guerre comme continuation de la politique par d'autres moyens donne des limites très précises à la diplomatie et définit très exactement le champ d'action premier des forces armées.

Enfin, le rôle de la diplomatie n'est pas d'élaborer la politique extérieure d'un Etat mais bien de mettre en oeuvre celle qui aura été décidée par les instances dont le pouvoir est légitimé par la constitution du pays.

En d'autres termes, les diplomates sont des funambules que l'on veut adroits sur le fil, parfois tenu, reliant deux gouvernements, des conseillers dont les connaissances et les compétences sont mises au service des bonnes relations internationales.

La diplomatie est aussi ancienne que le sont les rapports entre les hommes, elle existe depuis le jour où un peuple a voulu entrer en contact avec ses proches voisins, puis avec d'autres peuples plus lointains lorsque les voyages ont été rendus possibles par l'évolution des moyens de transport.

Aussi la diplomatie fait elle référence aux déplacements, puisque dérivée du mot grec diploma, qui signifie plié en deux et fait allusion aux divers documents et passeports qui étaient constitués de deux plaques métalliques pliées et cousues ensemble.

Longtemps restées figées dans la gangue géopolitique existant depuis la fin de la seconde guerre mondiale où les deux superpuissances se regardaient en chiens de faïence, les relations diplomatiques du reste du monde se réduirent naturellement aux relations qu'imposent une situation de force.

Le monde vient de subir de profonds bouleversements, une cassure qui du même coup a provoqué une prolifération des Etats. Ces Etats qui veulent s'affirmer, être représentés et écoutés, pour eux-mêmes, ou bien au sein d'organisations régionales ou mondiales comme l'ONU¹ (185 pays y sont maintenant représentés), affichent leur volonté d'ouvrir leurs frontières.

1. Organisation des Nations Unies

Les relations diplomatiques sont maintenant parties intégrantes de la mondialisation qui réduit les distances et fait que les pays s'adaptent en permanence à des situations qui évoluent rapidement et que chacun dans le monde, par le biais des médias, peut voir évoluer.

On le constate de plus en plus précisément, la volonté d'éviter la guerre entre des Etats qui possèdent des différends conflictuels, a conduit la communauté internationale à créer un cadre de paix, plus enclin à faire prévaloir le droit de chacun.

1.2 - le concert international et la France.

La mondialisation qui a réduit virtuellement les espaces et le temps a profondément modifié l'économie internationale mais également les relations politiques et par conséquent la diplomatie.

Il fallait que cette diplomatie produise des efforts suffisants pour contrer la multiplication des conflits qui saignent certaines parties du monde, actuellement pas moins de trente et un, et donner une vision plus globale de la paix.

Des solutions plus concrètes, non plus abstraites, et une relative prise de conscience, ont fait évoluer les obligations du droit international depuis la création de la Cour Permanente d'Arbitrage.

Une nouvelle forme de diplomatie que l'on pourrait qualifier de parlementaire vient supporter le respect des traités, des conventions, voire des décisions de justice auxquelles les nations ont recours pour régler leurs litiges.

L'idée qu'une collectivité puisse exercer une menace sur la souveraineté diplomatique des Etats n'a pas conduit d'emblée à la création d'une instance internationale unanimement reconnue.

L'ONU, créée à cet effet au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, ne remporte par tous les succès que l'on pouvait attendre. Cette organisation est d'abord un forum international dont le rôle est resté limité. Elle a révélé, quoiqu'on dise, son impuissance à faire respecter la paix partout, et en dépit de certaines victoires diplomatiques récentes, comme en Irak en février 1998, elle rencontre toujours beaucoup de difficultés, notamment pour résoudre les conflits internes aux Etats.

La FORPRONU¹ en ex-Yougoslavie, l'ONUSOM² en Somalie et la MINUAR³ au Rwanda, sont des exemples récents d'échecs relatifs de l'organisation intervenant dans des conflits internes sans connaissances suffisantes du milieu et avec un mandat inadapté à la situation.

Les grandes puissances, davantage préoccupées par la défense de leurs intérêts vitaux, s'engagent ouvertement en mettant en avant des moyens militaires conséquents, soit répuent à intervenir tant sur le plan diplomatique que militaire.

Les opérations de l'ONU ne couvrent actuellement que la moitié des conflits, dont les origines sont parfois complexes et qui nécessiteraient des moyens considérables pour tenter de les résoudre. On le constate, le champ d'action reste vaste.

Malgré tout, une évolution sur la nature même des opérations se fait sentir.

1. Force de Protection des Nations Unies.

2. Organisation des Nations Unies en Somalie.

3. Mission des Nations Unies pour l'Assistance au Rwanda.

Les opérations de maintien de la paix, déployées avec le consentement des parties en présence et après cessation des hostilités, laissaient une large place à la diplomatie. Il s'agit aujourd'hui, de plus en plus souvent, de donner à la diplomatie les moyens de s'imposer, non plus comme un moyen naturel de relations entre Etats, mais comme le seul recours à des populations en péril ou à des unités qu'on empêche d'effectuer leurs missions.

Espérant peut-être que les prérogatives de l'ONU s'affirment, faute de droit international admis de façon unanime et de sanctions suffisamment efficaces à l'égard des contrevenants, les nations n'ont trouvé, pour prévenir les conflits, que le jeu subtil des alliances.

Si cette politique d'équilibre a des règles fondées sur la négociation, parfois la dissuasion, il n'en demeure pas moins qu'elle a aussi ses limites. En marge des préoccupations de l'ONU qui veut conserver son universalité, sa compétence et sa neutralité, certaines organisations comme l'OTAN¹, sous la pression américaine, veut s'impliquer davantage dans les opérations d'imposition de la paix, parfois même à la limite de l'auto-saisine. Son rôle se transforme peu à peu d'alliance de défense collective en organisation de sécurité telle l'OSCE².

L'OSCE qui existe depuis 25 ans élabore des règles de droit et est une enceinte de dialogue où le consensus est recherché. L'un de ses pôles d'excellence est la diplomatie préventive. Elle pourrait, à terme, être utilisée comme un cadre de concertation et de coordination appelé à mandater.

D'autres organisations, en revanche, comme l'UEO³, se sont encore peu impliquées, bien que possédant des forces sous commandement ou assignées. L'ONU prévoit sa participation, comme celle d'autres organisations dans le monde qui pourraient obtenir des mandats pour intervenir.

Les nations cherchent une emprise sur la vie internationale, beaucoup plus que l'existence d'un cadre au concept de sécurité commune.

La France n'échappe pas à cette règle. Occupant le quatrième rang mondial pour l'économie et le commerce, deuxième exportateur de services, membre permanent du Conseil de Sécurité des Nations-Unies, de l'OTAN, de l'OSCE et de l'UEO, la France doit en permanence s'adapter, remettre en question ou renforcer ses relations internationales.

Désireuse de maintenir ses solidarités traditionnelles, notamment avec les pays de la francophonie, la France n'hésite pas à s'adapter : preuve en est la réorganisation récente du gouvernement dans le domaine de la coopération avec la création d'un Ministère en lieu et place d'un Secrétariat d'Etat.

Plus globalement, la France entend préserver son indépendance nationale tout en la conciliant avec le principe de solidarité avec ses alliés européens mais aussi avec le reste du monde. Sans vouloir, dans les conditions actuelles, réintégrer la structure militaire intégrée de l'OTAN sur laquelle ses partenaires semblent miser, elle cherche néanmoins à y créer le pilier européen de défense pour pouvoir, demain, renforcer la faiblesse institutionnelle de l'UEO, bras armé de l'Union Européenne.

1. Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

2. Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe.

3. Union de l'Europe Occidentale.

La diplomatie en France fait appel à une large vocation interministérielle. Si on excepte certaines fonctions spécifiques du Ministère des Affaires Etrangères comme le protocole ou l'administration des français à l'extérieur de nos frontières, la compréhension des relations internationales est la même pour un militaire ou pour un diplomate. L'interpénétration des milieux est grande et il n'est pas rare de trouver des militaires en poste auprès des diplomates comme au Centre d'analyse et de prévisions du Quai d'Orsay. Dans le déroulement d'une crise, les diplomates ne cèdent pas le pas aux militaires. Bien au contraire, ils se tiennent informés en permanence par des messages de situation. Aussi pour assurer les relais nécessaires au bon fonctionnement de cette symbiose, des conseillers diplomatiques sont placés auprès des grands responsables de la Défense¹.

Cette présence simultanée de militaires et de diplomates se retrouve partout où la France veut défendre un monde multipolaire harmonieux ou favoriser l'émergence de puissances montantes. C'est donc tout naturellement que les actions se coordonnent, au sein, par exemple, des délégations mixtes, avec des Missions militaires, implantées à l'ONU ou à l'OTAN.

Bien que le Secrétariat des Nations unies ne possède pas à proprement parler d'instance militaire, des conseillers militaires sont néanmoins détachés auprès du DOMP², où s'est opéré récemment le regroupement des fonctions logistiques et opérationnelles sous une même autorité et qui a vu se créer un centre de suivi des opérations, activé 24 heures sur 24.

On peut donc considérer que la diplomatie est la recherche du règlement d'une crise ou d'un conflit par la négociation. Mais l'histoire et l'actualité nous montrent que les situations ne sont jamais, ni simples, ni tranchées. La distance qui sépare une situation de crise et une situation de conflit est souvent imperceptible. Son équivalent dans le domaine de l'action qui sépare la diplomatie de l'opération militaire ne l'est pas moins.



2 - ... à l'usage de la force.

2.1 - la gestion des crises.

Il arrive parfois que le fil diplomatique se tende plus ou moins, faisant apparaître l'ombre des militaires, non pas comme une solution irrémédiable, mais comme l'ultime avertissement que le fil va casser et que la voie raisonnable a épuisé ses ressources. Cette apparition doit calmer les ardeurs et redonner une chance de voir aboutir les négociations par des relations humaines, sans haine et sans force, jusqu'au moment, où lassé d'attendre plus, un Etat ou une organisation internationale, se lance dans un déploiement de moyens militaires. Là encore, la diplomatie n'est pas morte. Elle vit sous une forme différente des moments qui aboutiront soit à la paix et le retour à une situation normale, soit à la guerre ou tout au moins une intervention militaire majeure.

1. Conseillers diplomatiques mis en place auprès du Ministre, du Chef d'Etat-Major des Armées, du Délégué Général pour l'Armement.

2. Direction des Opérations de Maintien de la Paix.

La diplomatie ayant éprouvé toutes ses recettes pour instaurer une stratégie totale satisfaisante comme les accords de coopération, les pactes de non-agression pour s'assurer de la neutralité d'un pays, le recours à l'opinion internationale ou le chantage qui peut déboucher sur les menaces, la combinaison d'actions diplomatique et militaire est envisagée.

L'exemple de la guerre du Golfe, en 1991, nous montre bien la présence simultanée de l'action dans le domaine diplomatique et militaire, comme éléments d'une manoeuvre plus globale comprenant également les domaines économique et psychologique.

La mission confiée à la coalition par le Conseil de sécurité des Nations unies, à laquelle la France participait, consistait à libérer le Koweït, au nom du droit international. La mission était triple.

Il s'agissait en premier lieu de réduire l'hégémonie régionale de l'Irak que l'on soupçonnait de détenir des armes chimiques de destruction massive et des armes nucléaires à l'état de préparation.

Il fallait également empêcher l'Irak d'accaparer les ressources pétrolières du Koweït, ce qui lui aurait permis de posséder 40% des ressources de la péninsule arabique et de créer une situation de chantage, voire de menace.

Enfin, la mission était de préserver la sécurité de l'Etat d'Israël, directement menacé par l'Irak.

On a alors assisté à un effort diplomatique de la part des alliés pour obtenir l'adhésion du monde arabe à l'intervention armée, aux objectifs militaires, et cela, après la condamnation officielle de l'invasion irakienne par le Conseil de sécurité de l'ONU. D'autre part, les efforts ont porté sur la non-intervention d'Israël dans le conflit, malgré les attaques de missiles Scud dont il a été l'objet.

Vis à vis de l'Irak, les négociations sont restées ouvertes, longtemps, un ultimatum a ensuite été fixé pour permettre un retour en arrière ou tout au moins un aboutissement concerté au conflit.

Au plan militaire, de façon concomitante, on assiste à une campagne aérienne avec la neutralisation des centres nerveux irakiens et la destruction de certains sites stratégiques par des armes de précision. Ensuite, une action aéroterrestre et une manoeuvre de diversion par les forces de débarquement ont eu l'issue que l'on connaît.

Un déploiement militaire et son intervention, menés avec une action diplomatique conjointe, des mesures économiques d'embargo et de blocus, elles aussi rendues possible par des moyens militaires, ont conduit à une réussite, ceci sans affrontement frontal des armées en présence, donc au moindre coût.

Il faut remarquer l'évolution des mentalités et l'inflexion des prises de décisions concernant la gestion des crises. Notons au passage que ce terme de gestion semble bien peu adapté pour qualifier les moyens mis en oeuvre pour tenter de résoudre une crise. Une crise est a priori un événement fugace et parler de gestion comme on gère un fond de commerce risque de jeter un trouble sur la crédibilité des actions entreprises.

La nature des crises a évolué. Très souvent désormais, les crises ont un caractère à la fois interne et international. De plus en plus, la communauté internationale est amenée à s'immiscer dans les conflits internes, ne pouvant laisser des violations graves et massives se développer, sans réagir de façon ferme. Ces interventions se réalisent sans que cela apparaisse comme une ingérence intolérable.

Il s'ensuit que le cadre dans lequel la diplomatie s'exerçait à lui aussi été profondément modifié. Il se dessine désormais autour du Conseil de sécurité des Nations unies, devenu beaucoup plus actif et qui traite aujourd'hui de situations très diverses. L'émergence du groupe des cinq membres permanents et leur aptitude à travailler en commun ont conduit à une réelle efficacité dans la résolution de certaines crises (recherche d'un cessez-le-feu dans le conflit entre l'Iran et l'Irak, crise du Golfe).

Actuellement, même s'il existe un relâchement de cette coopération intensive au sein du club des cinq, la modification de la conduite de la diplomatie dans les ministères des Affaires étrangères des grands pays est consommée. Cette diplomatie est devenue plus active et plus disposée à s'investir dans la recherche d'un règlement dans les conflits. La gesticulation diplomatique qui avait cours pendant la guerre froide et qui consistait plus à se faire remarquer dans le concert international qu'à résoudre les problèmes, par ailleurs englués, a véritablement disparu.

La tendance actuelle est donc la diplomatie rationnelle qui se traduit dans la forme par la mise en place d'opérations moins ambitieuses et plus tournées vers les intérêts de la communauté internationale.

Les autres caractéristiques des nouvelles tendances diplomatiques sont l'ouverture et la prévention. L'ouverture provient, nous l'avons constaté, de l'utilisation quasi-systématique du cadre institutionnel que constituent les Nations Unies. Pour des questions de sécurité et de discrétion, elle n'est pas totale et certains filtres sont installés, notamment avec les médias toujours avides d'informations. Enfin l'effort, et non des moindres, porte sur la prévention, ce qui est un changement notable dans la façon de tenter de résoudre les crises. Les actions sont concrètes, il faut le souligner, et se traduisent par l'envoi d'observateurs, comme en Macédoine, ou par l'intervention de certains pays comme la France en Afrique, en vue de faciliter des contacts ou le règlement des crises avant qu'elles ne dégénèrent.

2.2 - les principes de la diplomatie armée.

Au cours de ces dernières années, des actions diplomatiques ont été engagées de façon presque systématique pour résoudre les crises. Mais si ces actions ont le mérite d'exister, elles ne constituent pas pour autant des solutions miracles. Elles ont besoin, pour réussir, de la volonté des parties belligérantes. Dans l'éventualité où aucun effort n'est consenti, le recours à des mesures de pression ou de persuasion sont alors mises en place. C'est d'ailleurs l'objet du chapitre VII de la Charte des Nations unies que l'on différencie du chapitre VI¹.

Ce type de mesures qui commencent souvent par un embargo sur les armes et les équipements militaires, deviennent ensuite économiques. Les exemples des embargos effectués contre la Rhodésie et l'Afrique du Sud faisaient figures d'exceptions. Elles ont tendance à devenir le moyen systématique de pression, faisant appel à des moyens militaires d'importance, aériens, navals et terrestres. L'ex-Yougoslavie, Haïti, la Somalie et surtout l'Irak ont subi récemment les conséquences de ces mesures.

En application d'une décision politique, même obtenue par consensus international, la diplomatie fait donc appel, dans certains cas, à l'action militaire et à la stratégie qui en découle.

1. voir annexe.

En application d'une décision politique, même obtenue par consensus international, la diplomatie fait donc appel, dans certains cas, à l'action militaire et à la stratégie qui en découle.

Certains parlent de diplomatie stratégique, d'autres de stratégie diplomatique. Ce qu'il convient d'apprécier, c'est au fond, la convergence de ces concepts qui mettent à la disposition du pouvoir ou de l'organisation politique décisionnelle une large gamme de moyens de contrainte et d'intimidation, et la menace de les utiliser dans un milieu conflictuel.

Cette diplomatie peut être appliquée de façon progressive et différenciée.

Progressive car il existe toute une série de mises en scène qui peuvent traduire l'intensité du message politique : un déploiement naval pour assurer le contrôle d'un embargo, la mise en route d'un groupe aéronaval, le survol par des avions de combat, la préparation d'unités terrestres, sont autant de signaux qui traduisent une

menace, sans qu'il soit fait encore appel à la force mais qui peut conduire à la rétorsion.

Différenciée pour évoquer le déploiement de moyens adaptés au type de message et au degré du risque que le politique entend adopter : des moyens de détection aéroportés, le renseignement aérospatial, le parachutage d'unités et leur récupération après une évacuation de ressortissants, le bombardement de précision sont autant d'exemples d'instruments mis au service du politique, de façon individuelle ou simultanée pour atteindre un but donné.

On remarque néanmoins que la progressivité n'est pas une caractéristique de tous les moyens militaires, ni même, ce qui est souvent lié, leur réversibilité.

S'ajoute à cela que le politique préférera toujours des solutions souples et parfois rapides à un problème donné, et on imagine sans peine que certains moyens militaires sont plus adéquats que d'autres à remplir les missions imparties.

Que l'on dispose de semaines, de jours, d'heures, voire de minutes et les moyens à investir sont d'ordre naval, terrestre, aérien ou spatial avec une place de plus en plus prééminente pour la technologie des matériels utilisés.

Si l'envoi d'un groupe aéronaval constitue un signal politique fort, celui-ci une fois en route, est irrémédiablement lié à son message. Il ne peut disparaître comme on froisse un papier si la situation diplomatique venait rapidement à évoluer. D'où l'utilisation de moyens permettant la rupture à tout moment d'une action entreprise, et ce, avec le maximum de discrétion.

Lorsqu'un messenger veut être diligent et être sûr que son message sera bien délivré, il cherche à s'affranchir des obstacles de terrain, hydrographiques et météorologiques. C'est une qualité que l'on exige de moyens militaires utilisés dans la résolution des crises.

La combinaison de la recherche de l'affranchissement de la topographie et le primat des distances conduit à l'utilisation de moyens militaires encore plus spécifiques, ceux-là même qui effectuent une dilatation de l'espace stratégique à des fins diplomatiques. L'aviation en est un exemple par les missions qu'elle autorise.

Enfin certains principes de la guerre peuvent être appliqués aux actions militaires utilisées en soutien d'une action diplomatique.

C'est le cas notamment du choix de l'objectif qui doit être clairement défini, décisif et assignable. Cet objectif aura une valeur symbolique, dans le sens premier du terme, ni trop important, ni trop insignifiant, pour permettre l'exploitation de sa destruction éventuelle.

Il s'agira de prendre et de conserver l'initiative de façon à maintenir une pression suffisante pour négocier ensuite en position de force.

Masser les efforts d'une puissance combattante écrasante au moment et à l'endroit décisif, reste judicieux pour imposer une décision sans combattre.

Le principe de sécurité doit rester sous-jacent à toute entreprise afin de ne pas permettre à l'ennemi d'acquérir un avantage inattendu. C'est un principe de base en diplomatie que d'essayer de connaître à tout moment les intentions cachées de l'autre pays. On s'y emploie par des moyens de renseignement stratégiques et tactiques.

La surprise est un élément important dans la conduite de la guerre. Elle ne l'est pas moins en diplomatie lorsque des moyens militaires sont déployés pour durcir une situation et la transformer en menace ou en rétorsion. Elle est souvent assimilable à une volonté de marquer une escalade dans le processus ou d'en finir rapidement en exploitant une faiblesse de l'adversaire. Il faut néanmoins reconnaître que la surprise est plus souvent utilisée par les puissances dont les progrès technologiques et les équipements militaires introduisent un décalage suffisant avec d'autres pays. Cela ressemble à une diplomatie armée du fort au faible.

L'Amiral Labouerie avait ramené récemment tous les principes de la guerre à deux seulement : la foudroyance et l'incertitude¹. Si l'on peut encore envisager la foudroyance avec la diplomatie élargie, la certitude, fondée sur la recherche de l'information, doit l'emporter sur l'incertitude qu'on veut inculquer à l'ennemi.

Passer au crible toutes les méthodes permettant à la diplomatie de s'imposer conduit inéluctablement à envisager un concept qui existe depuis longtemps mais dont l'application relève depuis peu de la maîtrise des crises. Cet outil de mise en garde particulièrement bien adapté est la projection de puissance dont l'arme aérienne reste le vecteur essentiel.



3 - L'arme aérienne dans la diplomatie.

3.1 - l'application des principes.

En avril 1986, sur une base anglaise, le bruit des puissants réacteurs de F 111 américains déchirent la nuit. Quelques minutes plus tard, les bombardiers décollent pour une mission réelle, objectif Tripoli en Libye, à plus de 4000 kilomètres. Treize

heures plus tard, les avions sont de retour sur leur base. Ils viennent de délivrer un message dont on peut dire qu'il a bien été reçu à défaut d'avoir été compris : c'est l'ordre au gouvernement libyen de cesser d'organiser ou de favoriser des actions terroristes contre les Etats-Unis.

Cet exemple, comme certains autres, montre ce qu'un Etat moderne peut entreprendre face à une crise qui requiert une démonstration d'allonge et de puissance.

Ce terme de projection de puissance, à la fois fort et expressif, effrayant mais également rassurant, traduit l'intervention immédiate, souvent brutale et pour un temps relativement court d'avions de combat, de missiles ou de forces terrestres de premier échelon.

1. " Des principes de la guerre ".

La projection de puissance aérienne est un outil politique sophistiqué qui permet de montrer sa détermination sans avoir l'intention ultérieure d'occuper le terrain ennemi. Elle peut être dispensée à partir des territoires des Etats ou à partir de tout lieu de projection de forces prépositionnées. Elle permet l'envoi d'un message clair, sans ambiguïté, une sorte de signal d'alarme ou d'ultime avertissement, d'une certaine manière, une graduation dans la menace. Le but étant de montrer sa détermination de façon tangible et de placer le pays visé en position de mise en garde.

La diplomatie peut donc conduire un Etat à utiliser des moyens aériens d'intimidation et donc pratiquer ce que l'on pourrait appeler la diplomatie aérienne. Ce fut le cas de la France qui, à plusieurs reprises a utilisé l'armée de l'air pour effectuer ce type de missions. Les opérations les plus connues se sont déroulées en Afrique : Lovada et Saphir à Djibouti entre 1976 et 1977, Lamentin en Mauritanie en 1977, Tacaud et Manta au Tchad entre 1978 et 1986, mais également en Tunisie et au Zaïre et très récemment en ex-Yougoslavie.

La diplomatie aérienne peut également devenir le moyen de réduire une crise, d'écraser un conflit naissant ou l'objet d'un chantage et du même coup rétablir une situation politique à nouveau négociable. Il serait réducteur de n'envisager que l'action des avions de combat dans des opérations de rétorsion. Le transport aérien militaire a lui aussi joué un grand rôle et a souvent contribué à la réussite d'opérations qui semblaient perdues d'avance. Les opérations d'extraction de ressortissants pris en otages dans un pays ont donné deux exemples remarquables. En 1976 avec un parachutage de commandos, les Israéliens libèrent quatre-vingt-deux otages sur le terrain d'Entebbe en Ouganda, en 1978, c'est la France, qui avec l'envoi d'un régiment de la Légion Etrangère permettra la libération de ressortissants

européens à Kolwezi. Dans les deux cas, une crise qui s'avérait longue et pénible a été écrasée du talon.

Mais la projection de puissance concerne aussi bien les moyens qui permettent d'assurer le respect d'une zone d'interdiction de vol que ceux qu'un pays peut utiliser pour casser un blocus. Le pont aérien allié de Berlin Ouest en 1948 et plus récemment celui de Sarajevo ont permis de ravitailler des populations en vivres et en médicaments pendant de longs mois. Ces entreprises ont cassé le blocus et ont évité à leurs auteurs de subir de trop grandes pressions politiques.

Contrairement à une idée reçue, la puissance aérienne n'est pas le domaine réservé des forces aériennes. Utilisée pour armer la diplomatie mais non pour faire la guerre, elle regroupe l'ensemble des activités, qu'elles soient civiles ou militaires, commerciales ou privées, se déroulant dans le domaine aérien à partir du sol, de la mer, de l'air ou de l'espace.

Sont également mis à contribution, toute une série de moyens qui vont des hélicoptères, aux drones en passant par les missiles, sans oublier les moyens de surveillance et de renseignement de l'espace aérien et terrestre.

L'évolution des technologies rend possible la conduite et le contrôle des opérations dans le cadre du règlement d'une crise. En effet, grâce aux liaisons de communication modernes, les autorités politiques peuvent suivre en temps réel l'évolution de l'opération que les autorités militaires conduisent. Et c'est une évolution fondamentale que de permettre l'acquisition de l'information et sa maîtrise en temps réel. C'est la notion qui marque la différence entre l'action de diplomatie aérienne et la guerre ouverte avec rupture des relations par la possibilité de doser, à tout moment, le niveau et la puissance de l'engagement. L'avantage est acquis dès lors que le pouvoir politique joue avec un coup d'avance sur son adversaire et bénéficie de l'effet de surprise et le conserve en disposant de l'initiative.

On parle souvent, pour qualifier la diplomatie aérienne, d'intervention paroxysmique. Par nature et dans la plupart des cas en opérations, l'avion revient se poser à l'endroit de son envol. Cet aller-retour, s'il permet souvent de se mettre à distance de sécurité, a surtout des conséquences politiques considérables. Contrairement à l'envoi d'un corps expéditionnaire, l'implication politique est nulle avant et après l'engagement aérien, ce qui est la marque d'une volonté de ne pas occuper le terrain, de ne pas détruire l'ennemi, donc parfaitement adapté à un environnement diplomatique.

On le constate donc, les paramètres cinématiques qui caractérisent un engagement aérien sont d'une extrême importance, on parle de sa fugacité, alors que la pression des médias est de plus en plus forte et que l'opinion publique du pays intervenant prône la limitation des pertes et la réduction des risques de prise d'otages. Le pouvoir politique doit donc pouvoir disposer d'un instrument qui réponde rapidement à la demande avec un rapport coût-efficacité élevé et doté d'un éventail d'actions

variées. En profitant des spécificités de la troisième dimension, l'arme aérienne répond remarquablement aux besoins diplomatiques.



3.2 - les capacités de la puissance aérienne.

Déjà évoquées, les caractéristiques de l'arme aérienne prédisposent celle-ci lors de projection de puissance.

La vitesse permet l'instantanéité de l'action rendue possible par une puissance aérienne moderne qui, en quelques heures, peut atteindre n'importe quel point du globe pour intervenir.

L'allonge rend possible l'atteinte de ce point du globe par la mise en œuvre de ravitaillements en vol.

La vitesse et l'allonge combinées permettent la continuité de la politique au-delà des frontières partout où il est nécessaire d'envoyer un message, une décision.

La mobilité traduit la faculté de l'arme aérienne à se déplacer sur d'autres plateformes que celles utilisées habituellement, pour opérer sur l'adversaire une menace omniprésente à partir d'axes d'attaque isotropes.

La souplesse d'emploi qui permet à la puissance aérienne de s'adapter à la mouvance des situations mais qui permet également la réversibilité, recherchée comme échappatoire à une erreur d'appréciation.

Mettant en exergue ses caractéristiques, la puissance aérienne donne aux décideurs une panoplie de capacités à utiliser seules ou de façon combinée pour atteindre un but politique particulier.

Bien que la dissuasion relève du concept nucléaire, l'usage des avions de combat, capables d'observer ou d'attaquer, dans des missions d'intimidation, a montré une réelle efficacité, capacité renforcée, il est vrai, par des technologies modernes comme la furtivité.

Le transport est par nature un outil stratégique et politique. Il permet l'acheminement de la logistique, de l'armement, des troupes et même de l'aide humanitaire. Il se heurte parfois au compartimentage politique du milieu aérien. Il n'y a pas aujourd'hui

de parade efficace pour contrer cet obstacle. Des études prospectives mettront peut-être en lumière des moyens de transport qui pourront s'affranchir des frontières, tel les transports militaires hypersoniques utilisant les couches supérieures de l'atmosphère, ou encore d'énormes plates-formes offshore qui pourraient accueillir, entre autres, plusieurs dizaines d'avions gros porteurs.

La connaissance de l'environnement par la collecte de renseignements instantanés sur la situation aérienne ou terrestre revêt une importance vitale. Elle permet notamment la vérification de l'application des négociations de façon très concrète sur le terrain.

La capacité de précision, dans le cadre d'une action de diplomatie aérienne, permet de limiter les pertes, en particulier civiles, ainsi que les dommages sur les biens. Il ne s'agit pas de détruire pour détruire mais bien de délivrer un message politique qui soit clair et significatif.

On pourrait bien sûr détailler à loisir un ensemble de capacités de la puissance aérienne au service de la diplomatie. Les notions de réactivité, de concentration ou de rapidité sont autant de qualités avec lesquelles l'arme aérienne s'imposera comme instrument militaire déterminant dans la gestion politique des crises.



Monsieur Hervé Coutau-Bégarie disait : " La stratégie raisonne en termes de puissance alors que la diplomatie raisonne en termes d'influence ".

Cette affirmation n'est peut-être plus aussi tranchée aujourd'hui. L'une et l'autre ont fait une partie du chemin pour sortir d'un cloisonnement dans lequel le processus guerre - paix les a toujours entretenus.

Si l'on se réfère à l'exemple de la crise irakienne évoquée dans l'introduction, l'accord arraché par le Secrétaire Général de l'ONU, Kofi Annan, pour que les experts de la commission des Nations Unies puissent inspecter les sites suspects, n'a pu être obtenu que grâce à la présence, pour le moins ostentatoire, de l'Armada

de l'US Navy, prête à cracher des dizaines d'avions de combat dans l'espace aérien irakien.

Bien entendu, les démarches diplomatiques, de la France mais aussi de la Russie et de la Turquie ont également fortement pesé dans la balance.

La tendance actuelle est le règlement des crises par des actions concertées sur le plan international mais moins ambitieuses. La recherche des potentialités de conflits prend une part croissante dans les instances de sécurité et de défense.

La projection de puissance est un instrument politique de tout premier ordre, qui incluant le renseignement et de la détection aéroportée, forme la mission naturelle des forces aériennes. Bien que la meilleure réponse à apporter aux conflits ne réside pas toujours dans la solution militaire, les diplomates et les hommes politiques y trouveront un appui supplémentaire à leur action de persuasion et de négociation.



ANNEXE

Les différents types d'opérations de l'ONU.

Opérations de maintien de la paix.

-

Intervention, dans le cadre des dispositions dites du " chapitre VI " (Règlement pacifique des différends), pour maintenir la paix avec le consentement des parties en présence, après cessation des hostilités.

Opérations de restauration de la paix.

-

Intervention, fondée sur le " chapitre VII " (Actions en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression), pour favoriser le retour de la paix dans un pays en état de guerre civile, où la sécurité des populations civiles est gravement menacée, mais où aucun agresseur n'est désigné.

Opérations d'imposition de la paix.

-

Intervention , fondée sur le " chapitre VII " , pour rétablir ou imposer la paix en s'opposant par la force à un agresseur parfaitement identifié.